



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Appel à projets 2021

Jardins partagés et collectifs en Lot-et-Garonne

# DOSSIER DE CANDIDATURE

Dépôt des candidatures (première période) :	Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 mars
Dépôt des candidatures (seconde période) <sup>1</sup> :	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 avril
Dépôt des candidatures (troisième période) <sup>1</sup> :	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre
Dépôt des candidatures (quatrième période) <sup>1</sup> :	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre

Appel à projets organisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Déclinaison départementale :

Coordination : Préfecture de Lot-et-Garonne

<sup>1</sup> Sous réserve de crédits disponibles

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20210406-202117-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Animation et instruction : Direction départementale de Lot-et-Garonne

PROJET

## I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

### 1) Identification du demandeur :

Nom : .. Commune de Bon-Encontre .....

N°SIRET<sup>2</sup> : ..... 21470032000010 .....

Statut juridique : .. Collectivité territoriale, personne morale de droit public .....

Raison sociale : .....

Adresse du siège : Rue de la République .....

Code postal : |...|...|...|...|...|...| 47240 Commune : .. BON ENCONTRE .....

Téléphone : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...| 05 53 77 07 77 Port : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|

Courriel : .. contact@ville-bon-encontre.fr .....

### 2) Coordonnées du représentant légal de la structure :

Nom et prénom : .. Laurence LAMY .....

Fonction : .. Maire de Bon-Encontre .....

Téléphone : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...| 05 53 77 07 77 Port : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|

Courriel : .. contact@ville-bon-encontre.fr .....

### 3) Coordonnées de la personne contact (si différente du représentant légal) :

Nom et prénom : .. Philippe MOINEAU .....

Fonction : .. Maire adjoint délégué à l'environnement .....

Téléphone : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...| 06 86 48 33 81 Port : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|

Courriel : .....

### 4) Coordonnées bancaires pour le versement de l'aide (joindre un RIB) :

..... FR21 3000 1001 03C4 7000 0000 009 .....

IBAN - Identifiant international de compte bancaire

BDFEFRPPCCT

BIC – code d'identification de la banque

<sup>2</sup>Les informations doivent être à jour sur le site INSEE ( <https://avis-situation-sirene.insee.fr/> )  
notamment l'adresse du siège social qui doit être identique entre la demande de subventions, les statuts et le RIB

## II. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

### a) Éléments de localisation du projet

- adresse : Route de Sainte Radegonde, Rue du 8 mai 1945, Route de Paradou, Rue Annie Girardot, Rue de Prats  
Rue Joliot Curie, Rue Paousadou, Rue Gustave Flaubert
- numéro(s) de parcelle(s) cadastrale(s) :

Rte Ste Radegonde: AW 0166	Rue de Prats: AO 0307
Rue du 8 mai 1945: AP 0159	Rue Joliot Curie: AY 0058
Route de Paradou: AO 0314	Rue Paousadou: AY 0167
Rue Annie Girardot: C 1480	Rue Gustave Flaubert: Espace vert public
- zonage du document d'urbanisme :

Rte Ste Radegonde: NL	Rue de Prats: UB
Rue du 8 mai 1945: UG	Rue Joliot Curie: UB
Route de Paradou: UB	Rue Paousadou: UB
Rue Annie Girardot: AUC	Rue Gustave Flaubert: Espace vert public
- statut d'occupation du ou des terrains (convention d'occupation, location, pleine propriété) :  
Pleine propriété

*Joindre un titre de propriété ou le courrier du propriétaire autorisant les travaux*

### b) Présentation de l'entité porteuse du projet (statut, pour les associations date de publication au JO...):

Mairie de Bon Encontre

### c) Description sommaire du projet :

- le type de jardin concerné<sup>3</sup> :
- sa superficie (en m<sup>2</sup>) :

<sup>3</sup> Jardin familial, collectif, partagé, solidaire, thérapeutique, d'insertion...

- les actions envisagées :

Il existe déjà 5 sites sur le territoire de la commune, où ont été récemment aménagés des vergers partagés, accessibles à l'ensemble de la population. Il s'agit d'arbres fruitiers dont les essences sont appropriées à la région et de la vigne.

Ils se situent: Route de Sainte Radegonde, rue du 8 mai 1945, route de Paradou, rue Annie Girardot, Rue de Prats.

Le projet est de mieux faire connaître ces sites par une signalétique appropriée, d'équiper chaque site d'un cabanon de jardin (stockage outils) et d'y aménager des zones de convivialité (chaises et bancs)

La commune souhaite reproduire cette expérience sur 3 autres sites, plus petits mais situés au coeur des quartiers, avec une forte proximité de la population.

Ils se situent: Rue Joliot Curie, Rue Paousadou, Rue Gustave Flaubert.

Le projet est de planter des arbres fruitiers dont le nombre sera adapté à la surface des parcelles, entre 6 et 12 arbres, en fonction des sites concernés.

Chaque site disposera d'une signalétique appropriée, d'un cabanon de jardin (stockage outils) et d'une zone de convivialité (chaises et bancs)

**d) Estimation du coût global du projet**

- coûts d'accès au foncier <sup>4</sup> :	0	€
- investissements matériels (fournir des devis ou autres pièces justificatives)	18 344,94	€
- investissements immatériels (fournir des devis ou autres pièces justificatives)	0	€
- autres dépenses (préciser) <sup>5</sup> :	0	€
<b>TOTAL =</b>	<b>18 344,94</b>	<b>€</b>

<sup>4</sup> **Attention** : dépenses non éligibles au plan de relance.

<sup>5</sup> **Attention** : dépenses non éligibles au plan de relance.

**e) Montant de l'aide sollicitée : \_\_ 9 172,47 \_\_ €**

**Rappels :**

- le montant de l'aide demandé doit être compris entre 1 000 € et à 10 000 € ;
- le taux d'aide ne peut dépasser **50 % des dépenses éligibles** du projet quand il est porté par des collectivités territoriales ou leurs groupements, ou par des bailleurs sociaux. Ce taux d'aide est bonifié pour les projets portés par une association et peut atteindre **80% des dépenses éligibles**.

**f) Calendrier de déploiement**

- **Date prévisionnelle de démarrage<sup>6</sup> :**

- **Date prévisionnelle d'achèvement<sup>7</sup> :**

L'équipement des 5 sites existants pourrait démarrer pour l'été 2021. La seule contrainte est celle du délai de fabrication du fournisseur des structures de signalétique, des cabanons et des mobiliers de jardin.

La commune a souhaité faire appel à l'association LE CREUSET 47, association Solidaire d'Utilité Sociale installée à Pont du Casse. Cette association est actuellement assez sollicitée.

La commune a déjà travaillé avec cette association à notre plus grande satisfaction.

Pour les 3 nouveaux sites, la plantation des arbres fruitiers sera réalisée en automne 2021. Les équipements seront installés concomitamment.

<sup>6</sup> **Attention** : les dépenses engagées avant la date de début d'éligibilité (date de dépôt du dossier à l'appel à candidature), via la signature d'un bon de commande, d'un devis signé du bénéficiaire, d'un premier versement quel qu'en soit le montant et qui constituent un premier acte juridique marquant un commencement du projet, ne seront pas éligibles et donc ne seront pas prises en compte.

<sup>7</sup> **Attention** : le projet doit s'inscrire dans un délai maximal de réalisation d'une année à compter de la notification de subvention et avant le 31 août 2022.

### III. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

#### a) Contexte du projet de jardin partagé ou collectif

- place dans le territoire (importance en surface et en population<sup>8</sup> et acteurs locaux impliqués) :

Ces vergers partagés sont accessibles à l'ensemble de la population bon encontreise (6 300 habitants environ)

La signalétique prévue permettra de bien expliquer que les fruits pourront être récoltés par tous.

Il est prévu une signalétique complémentaire propre à chaque arbre, précisant sa variété, sa période de floraison, sa fructification,...

Nous envisageons également de badigeonner le tronc des arbres fruitiers avec du blanc arboricole. Il s'agit d'un procédé traditionnel, permettant de limiter certaines maladies. De plus, ces troncs blancs permettront de bien identifier les arbres fruitiers en les distinguant des autres arbres.

- articulation avec les initiatives existantes (petite ville de demain, revitalisation d'un centre ancien, action cœur de ville ...) :

Ces vergers partagés sont de nature à créer du lien social au sein des quartiers.

Il est possible de créer de petits évènements, par exemple, au moment des récoltes.

On peut, par exemple, organiser des échanges de recettes, pour les confitures ou tartes, ou imaginer des ateliers de confection dans une salle municipale

- intégration aux stratégies agricoles et alimentaires locales de type Projet alimentaire territorial (PAT) :

<sup>8</sup> Pour un jardin existant, nombre de bénéficiaires du jardin en 2019 : jardiniers, écoles ou autres collectifs, participants aux évènements publics, visiteurs...  
Pour un nouveau jardin nombre de bénéficiaires envisagés.

## **b) Ambition et objectifs stratégiques du projet**

- public visé :

Ces vergers partagés sont accessibles à l'ensemble de la population bon encontre (6 300 habitants environ)

Des référents bénévoles seront recherchés pour participer à l'entretien de ces vergers, notamment la taille des arbres.

La commune de Bon Encontre a déjà fait appel avec succès au bénévolat pour une récente opération de composteurs partagés, installés près des écoles primaire et maternelle.

Une formation sera proposée à ces bénévoles.

- activités proposées :

Il est possible de créer de petits événements, par exemple, au moment des récoltes.

La présence de mobilier de jardin (tables et chaises) permettra aux habitants de se retrouver autour d'un espace convivial, tout au long de l'année.

- impact attendu pour les habitants en matière d'alimentation et de lien social :

Ces vergers partagés sont de nature à créer du lien social au sein des quartiers.

De plus, ces vergers permettent de mettre à disposition des fruits frais et de qualité.



- impact environnemental (transition agroécologique, climatique, biodiversité ...) :

Les arbres stockent du carbone, lors de leur pousse surtout, mais aussi une fois à maturité. Cela permet de lutter, au niveau d'une commune contre le réchauffement climatique

L'arbre fruitier constitue un refuge de biodiversité (source de nourriture pour la faune sauvage, oiseaux, insectes,...), contribue à la beauté des paysages, atténue les températures.

Ils captent également les eaux de pluie, stabilisent les sols et participent enfin à l'amélioration de la qualité de l'air.

Bon Encontre souhaite développer le principe de commune nourricière

### c) Stade d'avancement du projet et calendrier de réalisation

- Stade d'avancement du projet : *cochez une case*

projet de création d'un nouveau jardin

aménagement/extension d'un jardin déjà existant

- feuille de route et jalons clés pour la mise en œuvre :

Les différents étapes sont les suivantes:

- La présente demande de subvention
- commande des équipements
- réception et installation des équipements
- Acquisition des plants d'arbres
- Plantation à la saison adaptée

#### **d) Étude de sols**

- résultats de la recherche de polluants dans les sols :

Les sites pressentis se situent dans des quartiers exempts d'activité polluante

- mesures éventuelles de gestion envisagées en cas de sols pollués :

#### **e) Gouvernance et pilotage opérationnel du projet**

- décrire la gouvernance et le pilotage opérationnel du projet :

Le projet est techniquement porté par les services techniques de la commune qui ont déjà une expérience dans le domaine.

Les élus de la commune soutiennent activement ce projet et feront le lien avec la population.

Le pilotage est confié à Monsieur Philippe MOINEAU, adjoint au Maire délégué à l'environnement.

- Identification des partenaires associés au projet

Nom du partenaire	Statut juridique	Type de contribution (technique, financière, etc...)
Association LE CREUSET 47	Association Solidaire d'Utilité Sociale	Fourniture des équipements

- indiquer la répartition des responsabilités entre le porteur du projet et ses partenaires éventuels :

La commune de Bon Encontre assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération, s'appuyant sur des services techniques expérimentés et bien équipés.  
L'association LE CREUSET 47

- décrire les compétences de l'équipe du projet

Au sein des services techniques de la commune, l'équipe propreté / cadre de vie compte 8 agents communaux qui entretiennent l'ensemble de la commune. A l'initiative du passage de la commune en « zéro phyto » depuis plusieurs années, cette équipe est particulièrement sensibilisée à la préservation de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20210406-202117-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

PROJET

## IV. CONTENU ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

### 1) Liste des investissements matériels envisagés

*Exemples : outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements...*

*N.B. : - une liste indicative des dépenses éligibles est fournie en annexe du cahier des charges de l'appel à candidatures*

*- l'achat de foncier, les consommables, les semences et les plants annuels sont inéligibles.*

Nature des dépenses d'investissement matériel	Nom du prestataire envisagé	Montant prévisionnel (préciser TTC ou HT si récupération de la TVA)	Date prévisionnelle de réalisation	Présence d'un devis ou justification du montant
2 cabanon en bois	Le Creuset 47	3 838,80 € HT	Eté 2021	Cf devis Le Creuset 47
3 panneaux signalétique grand modèle	Le Creuset 47	3 243 € HT	Eté 2021	Cf devis Le Creuset 47
5 panneaux signalétique petit modèle	Le Creuset 47	5 188,50 € HT	Eté 2021	Cf devis Le Creuset 47
8 kits tables/chaises	Le Creuset 47	6 074,64 € HT	Eté 2021	Cf devis Le Creuset 47
<b>Total des dépenses matérielles =</b>		<b>18 344,94 € HT</b>		

## 2) Liste des investissements immatériels envisagés

*Exemples : prestations d'ingénierie, études de sols, prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur de projet pour le lancement ou la consolidation du projet ...*

Nature des dépenses d'investissement matériel	Nom du prestataire envisagé	Montant prévisionnel (préciser TTC ou HT si récupération de la TVA)	Date prévisionnelle de réalisation	Présence d'un devis ou justification du montant
<b>Total des dépenses immatérielles =</b>				

## V) BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ ET PLAN DE FINANCEMENT

Cf. Annexe 1 budget et plan de financement prévisionnels (fichier libre office) à renseigner et à joindre au dossier

## **VI. MODALITÉ DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PROJET**

**a) Proposer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi et d'évaluation du projet**

Voici quelques indicateurs possibles:

- poids des récoltes de fruits par année
- nombre de personnes venues récolter
- nombre de référents bénévoles qui ont été formés.
- évènements organisés dans les quartiers concernés

**Fait à :** Bon Encontre

**le :** 15 Mars 2021

**Signature**

## Liste des pièces à joindre



### Pour tous

#### Pièces obligatoires

- Le dossier de candidature complet ;
- Le budget et plan de financement prévisionnels détaillés du projet (annexe 1).  
Si le budget prévisionnel ou le plan de financement est présenté TTC, une attestation de non-récupération de la TVA ;
- Le titre de propriété ou le courrier du propriétaire autorisant les travaux ;
- Un RIB au format IBAN ;
- Devis, projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense (deux devis sont attendus pour des montants supérieurs à 5 000 €).

Pour les organismes publics	Pour les associations	Pour les bailleurs sociaux
<p>- Délibération approuvant l'opération et son plan de financement <b>OU</b> date prévue pour la délibération.</p> <p>La délibération est prévue lors du conseil municipal du 6 avril 2021</p>	<p>- Délibération approuvant l'opération et son plan de financement <b>OU</b> date prévue pour la délibération ;</p> <p>- Copie des statuts de l'association tels que déposés à la Préfecture ;</p> <p>- Composition du conseil d'administration et du bureau ;</p> <p>- Rapport d'activité de l'année n-1</p>	<p>- Délibération approuvant l'opération et son plan de financement <b>OU</b> date prévue pour la délibération.</p>

#### Pièces facultatives laissées à l'appréciation du candidat pour étayer sa demande :

- Plans ;
- Résultats d'analyse de sols ;
- Lettres d'engagements des financeurs pour les co-financements déjà obtenus ou la preuve de dépôt des demandes de financement ;
- Lettres d'engagement des partenaires.



...

*Le service instructeur pourra demander les pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'étude du dossier.*

## **RAPPEL :**

Le dossier de candidature complet peut être déposé :

- par **courrier recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires – Service économie agricole

1722 avenue de Colmar

47916 Agen Cedex 9

- par **mail avec demande d'accusé de réception** à l'adresse suivante :

[ddt-sea@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@lot-et-garonne.gouv.fr)

L'objet du mail débute par l'intitulé : « jardins partagés ».

Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20210406-202117-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021